

Médiathèque Geneviève Callerot
Saint Aulaye-Puymangou

Charte Multimédia

L'implantation d'ordinateurs dans l'espace de la médiathèque permet d'offrir aux usagers des services performants de documentation et de loisirs, en proposant l'utilisation de logiciels et l'accès à INTERNET.

Le personnel est à la disposition des usagers. Il facilite l'apprentissage et la découverte de ces nouveaux outils.

Conditions générales d'accès

L'accès à l'espace multimédia est ouvert à toute personne, sans condition de résidence, aux heures d'ouverture du service.

Cet accès est libre et gratuit.

Toutefois, en cas de grande affluence, la bibliothécaire s'autorise à écourter la consultation d'un usager.

Un maximum de deux personnes est autorisé par poste.

L'utilisation des postes par les enfants se fait sous la responsabilité des parents.

Les enfants de moins de huit ans doivent être accompagnés.

L'accès au catalogue départemental est gratuit ainsi que l'accès aux ressources électroniques en ligne.

Conditions générales d'utilisation

L'utilisateur ne peut pas installer ses propres logiciels ou consulter ses propres cédéroms.

L'utilisateur aura la possibilité, en respectant les droits d'auteur :

- d'imprimer des données provenant des cédéroms et du réseau INTERNET
- de transférer sur clé USB des données provenant du réseau INTERNET

L'utilisateur a la possibilité d'imprimer ou photocopier des documents.

Le tarif d'une photocopie/impression noir est de 0,30 centimes

Le tarif d'une photocopie/impression couleurs est de 0,50 centimes

Une impression supérieure à 10 pages sera exceptionnellement autorisée par la bibliothécaire.

L'imprimante fonctionne en réseau, son utilisation nécessite l'intervention préalable du personnel.

L'utilisation, de clés USB et autres périphériques sont autorisées après accord de la bibliothécaire qui fera les vérifications nécessaires.

De même l'utilisation du scanner requiert obligatoirement l'intervention du personnel.

L'espace multimédia équipé de 3 postes de consultation publique ne permet pas le transfert de fichiers (FTP, PEER to PEER) et de téléchargement de fichier (MP3, AVI, DIVX et autres...)

La consultation du serveur WEB est libre.

Cependant la consultation de sites allant à l'encontre des droits de l'homme et de l'enfant est interdite à la médiathèque.

Le personnel se réserve le droit d'interrompre toute connexion dont l'usage ne conviendrait pas à un lieu public.

Le paiement en ligne est interdit ainsi que de consulter ou gérer un site payant, ou pratiquer toute forme de commerce électronique.

La médiathèque ne saurait être tenue pour responsable ni de la qualité de l'information trouvée par les utilisateurs sur INTERNET ni des problèmes techniques liés au serveur et au réseau téléphonique.

L'utilisateur a la possibilité de créer une boîte aux lettres électronique sur un serveur gratuit. L'envoi de courrier se fera obligatoirement à partir de ce serveur.

La consultation des messageries électroniques s'effectue sous la seule responsabilité de l'utilisateur. L'utilisation de l'adresse électronique de la médiathèque à des fins privées est formellement interdite.

Les utilisateurs ne doivent pas tenter de s'introduire sur un autre ordinateur distant, chercher à modifier des sites WEB ou des informations qui ne leur appartiennent pas, tenter de quitter l'interface de protection du poste et effectuer tout autre acte assimilé à du vandalisme informatique.

Une vérification de l'état du matériel est effectuée par la bibliothécaire en début et en fin de consultation.

La responsabilité de l'utilisateur est engagée vis à vis du matériel en cas de dégradation volontaire ; Le coût du remplacement sera mis à sa charge. Le montant des frais engagés par la commune sera récupéré auprès de l'utilisateur au moyen d'un titre de recettes.

La bibliothécaire est à la disposition des utilisateurs pour une aide ponctuelle mais n'est pas formatrice (sauf en dehors des ateliers prévus). Elle est chargée de veiller au bon fonctionnement du matériel, au respect du règlement et peut interdire l'accès aux utilisateurs qui ne l'auraient pas respecté.

Le règlement multimédia est mis à disposition de tout usager du service et disponible à chaque écran.

L'accès au service multimédia pourra être différé si la sécurité informatique ne peut être assurée à cause de l'indisponibilité de la bibliothécaire ou pour des raisons techniques.